

UTI GROUP SA

au capital de 1 791 797,20 €

68 rue de Villiers

92352 LEVALLOIS PERRET

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 12 2022

Saint Honoré BK&A
140, rue du Faubourg Saint-honoré
75008 Paris

IGREC
50, rue Copernic
75116 Paris

UTI GROUP

Société Anonyme
68 rue de Villiers
92352 LEVALLOIS PERRET

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 12 2022

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société UTI GROUP SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS – POINTS CLES DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des goodwill

Risque identifié

Le Groupe UTI GROUP a réalisé des opérations de croissance externe dans le cadre desquelles elle a comptabilisé plusieurs goodwill.

Ces goodwill, qui correspondent à l'écart entre le prix payé et la juste valeur des actifs et passifs acquis, sont décrits dans la note 3 comme représentant les synergies attendues de l'intégration des nouvelles activités acquises et les économies d'échelle qui sont générées par la mutualisation des moyens mis en œuvre. Ils ont été alloués à une unité génératrice de trésorerie (UGT) des activités dans lesquelles les entreprises acquises ont été intégrées. Ainsi, les goodwill des entreprises intégrées dans l'activité UTI GROUP ont été affectés à l'UGT de cette activité.

La direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable de ces goodwill, figurant au bilan pour un montant de près de 10 millions d'euros, n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur. Or, toute évolution défavorable des rendements attendus des activités auxquelles des goodwill ont été affectés, en raison de facteurs internes ou externes par exemple liés à l'environnement économique et financier dans lequel l'activité opère, est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable et à nécessiter la constatation d'une dépréciation. Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul.

Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre et le détail des hypothèses retenues sont présentés en note 3. En ce qui concerne l'activité UTI GROUP, la valeur recouvrable a été déterminée par référence à la valeur d'utilité calculée à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus du groupe d'actifs composant l'activité.

La détermination de la valeur recouvrable des goodwill de l'activité d'UTI GROUP, qui représentent un montant particulièrement significatif, repose sur le jugement de la direction, s'agissant notamment du taux de croissance retenu pour les projections de flux de trésorerie et du taux d'actualisation qui leur est appliqué.

Nous avons donc considéré l'évaluation des goodwill de l'activité d'UTI GROUP comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et vérifié notamment :

- l'exhaustivité des éléments composant la valeur comptable de l'UGT relatif à l'activité d'UTI GROUP testée et la cohérence de la détermination de cette valeur avec la façon dont les projections des flux de trésorerie ont été déterminées pour la valeur d'utilité;
- le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie par rapport au contexte économique et financier dans lequel opère l'activité d'UTI GROUP et la fiabilité du processus d'établissement des estimations en examinant les causes des différences entre les prévisions et les réalisations ;
- la cohérence de ces projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la direction ;
- la cohérence du taux de croissance retenu pour les flux projetés ;
- le calcul du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie estimés attendus de l'activité d'UTI GROUP en vérifiant que les différents paramètres d'actualisation composant le coût moyen pondéré du capital de l'UGT composant l'activité d'UTI GROUP (taux

d'endettement, taux sans risque, prime de marché, beta de l'actif économique, prime de risque « spécifique » et coût de la dette) permettaient d'approcher le taux de rémunération que des participants au marché exigeraient actuellement d'une telle activité ;

- l'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité effectuée par la direction à une variation des principales hypothèses retenues.

Enfin nous avons vérifié que la note 3 communiquait une information appropriée.

IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés.

V. AUTRES VERIFICATIONS OU INFORMATIONS PREVUES PAR LES TEXTES LEGAUX ET REGLEMENTAIRES

Format de présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société UTI GROUP par l'Assemblée générale du 26 mai 2009, pour le cabinet Saint Honoré BK&A et du 15 mai 2000 pour le cabinet IGREC.

Au 31 décembre 2022, le cabinet Saint Honoré BK&A était dans la 14^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet IGREC dans la 23^{ème} année, dont respectivement 14 et 22 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

VI. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VII. RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des

circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au conseil d'administration

Nous remettons au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris, le 28 avril 2023

Les commissaires aux comptes

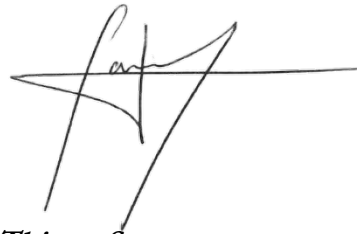
Saint Honoré BK&A

Groupe Saint-Honoré Partenaires



Emmanuel Dupeux

IGREC



Thierry Sartre



COMPTES CONSOLIDES au 31 décembre 2022

UTI GROUP.

Société anonyme au capital de 1 791 797,20 euros
Siège social : 68 rue de Villiers - 92300 Levallois Perret
338 667 082 RCS Nanterre
Code APE 6202 A – Siret 338 667 082 00048

UTI GROUP.
ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE
(montants en milliers)

	note	31/12/2022	31/12/2021
Actif			
Actifs non courants			
Goodwill	3	9 950	9 950
Immobilisations incorporelles	4	9	14
Immobilisations corporelles	5	50	59
Droits d'utilisation des actifs loués	5	1 770	2 106
Immobilisations financières	6	246	860
Impôts différés actifs	16	275	299
Total des actifs non courants		12 300	13 288
Actifs courants			
Créances clients et comptes rattachés	7	845	533
Autres actifs courants	7	1 108	1 065
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	931	509
Total des actifs courants		2 884	2 107
Total de l'actif		15 184	15 395

	note	31/12/2022	31/12/2021
Passif			
Capital social	9	1 792	1 792
Primes	9	2 745	2 745
Réserves consolidées	9	-475	-177
Résultat consolidé		-114	-330
Total des capitaux propres (part Groupe)		3 948	4 030
Intérêts minoritaires		0	-1
Capitaux Propres		3 948	4 029
Passifs non courants			
Provisions	10	839	908
Dettes financières à long terme	11	646	995
Dettes de loyers à long terme		1 645	1 906
Impôts différés passif			
Total des passifs non courants		3 130	3 809
Passifs courants			
Avances et acomptes reçus			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12	2 441	1 099
Autres passifs courants	12	4 338	4 992
Dettes financières à court terme	11	952	1 020
Dettes loyers à court terme	11	375	446
Total des passifs courants		8 106	7 557
Total du passif		15 184	15 395

L'annexe fait partie intégrante des états financiers consolidés.

UTI GROUP.
ETAT DU RESULTAT GLOBAL
(montants en milliers, sauf données par action)

	note	31/12/2022	31/12/2021
Chiffre d'affaires net	14	21 312	17 950
Achats consommés		-6 309	-3 062
Autres achats et charges externes		-1 772	-1 672
Impôts et taxes		-328	-307
Charges de personnel	14	-12 664	-12 750
Dotations nettes aux amortissements et provisions	14	-452	-336
Autres produits et charges opérationnelles courantes	14	326	22
Résultat opérationnel courant		113	-155
Autres produits non courants	14		0
Autres charges non courantes	14		0
Résultat opérationnel		113	-155
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		0	0
Coût de l'endettement financier brut	14	-130	-122
Coût de l'endettement financier net		-130	-122
Autres produits et charges financiers	14	8	12
Résultat avant impôts des activités ordinaires		-9	-265
Charge d'impôts sur le résultat	16	-105	-65
Résultat net		-114	-330
Résultat net attribuable aux intérêts ne conférant pas le contrôle		0	0
Résultat net de l'exercice		-114	-330
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (part attribuable aux actionnaires de la société mère)		73	23
Résultat global total		-41	-307
Résultat net par action			
Résultat net de base par action	17	-0,013	-0,038
Résultat net dilué par action	17	-0,013	-0,038

L'annexe fait partie intégrante des états financiers consolidés.

UTI GROUP.
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
(montants en milliers)

en milliers d'euros	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
A - FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE		
<i>Capacité d'autofinancement</i>		
Résultat net consolidé (y compris les intérêts minoritaires)	-114	-330
Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	450	336
Charges et produits calculés liés aux stock options	0	6
Plus et moins value de cession	112	-8
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	-18	-14
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	-350	
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	81	-10
Coût de l'endettement financier net	130	122
Charge d'impôt (y compris les impôts différés)	105	65
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	316	177
Impôts versés	-97	-92
Variation du BFR lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel)	586	-1 019
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	806	-934
B - FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaissements liés aux acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles	-15	-77
Encaissements liés aux cessions des immobilisations corporelles et incorporelles	193	8
Encaissements liés aux cessions des immobilisations financières	333	1
Variation des prêts et avances consentis	0	0
Incidence des variation de périmètre	0	0
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	511	-68
C - FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Sommes reçues des actionnaires lors de l'augmentation de capital	0	0
- Versées par les minoritaires des sociétés intégrées		
Rachats et reventes d'actions propres	0	-38
Sommes reçues des actionnaires en compte courant	360	0
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	0	0
Remboursements d'emprunts (hors dettes de loyers)	-382	-429
Intérêts financiers nets versés (hors dettes de loyers)	-137	-46
Remboursements de dettes de loyers	-508	-354
Intérêts versés sur dettes de loyers	-66	-76
Incidence des variation de périmètre		
Autres flux liés aux opérations de financement :		
- Variation des créances d'affacturage non garanties	-73	140
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	-807	-803
D - INCIDENCE DES VARIATIONS DES COURS DES DEVISES		
FLUX NET DE TRESORERIE	510	-1 805
Trésorerie au 1er Janvier	421	2 226
Flux nets de l'exercice	510	-1 805
Trésorerie à fin de période	931	421

L'annexe fait partie intégrante des états financiers consolidés.

UTI GROUP.
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES
(montants en milliers, sauf nombre d'actions)

	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidées	Résultat net	Gains et pertes directement en capitaux propres	Capitaux propres (attribuable aux actionnaires de la société mère)	Résultat net attribuable aux intérêts ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2020	1 792	2 745	-170	40	-22	4 385	1	4 384
MOUVEMENTS								
Résultat net de l'exercice				-330		-330		
Gains et pertes directement en capitaux propres					23	23		
Résultat global total				-330	23	-307		-307
Affectation en réserves			40	-40		0		0
Incidence des opérations d'éliminations des actions d'autocontrôle			-38			-38		-38
Attribution stocks options (1)			6			6		6
Variations diverses			-16			-16		-16
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2021	1 792	2 745	-178	-330	1	4 030	1	4 029
MOUVEMENTS								
Résultat net de l'exercice				-114		-114		
Gains et pertes directement en capitaux propres					73	73		
Résultat global total				-114	73	-41		-41
Affectation en réserves			-330	330		0		0
Incidence des opérations d'éliminations des actions d'autocontrôle			-1			-1		-1
Attribution stocks options (1)			0			0		0
Variations diverses			-40			-40		-40
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2022	1 792	2 745	-549	-114	74	3 948		3 948

(1) : Stock Option : impact de l'évaluation à la juste valeur selon la méthode de Black & Scholes = + 6 K€ au 31/12/2021

L'annexe fait partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

GENERALITES	7
Note 1 – PRESENTATION GENERALE	7
Note 2 – PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS	7
BILAN - ACTIF	16
Note 3 – GOODWILL	16
Note 4 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	18
Note 5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18
Note 6 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	19
Note 7 – CREANCES CLIENTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS	20
Note 8 – TRESORERIE, EQUIVALENTS DE TRESORERIE.....	21
BILAN - PASSIF.....	22
Note 9 – CAPITAL ET PRIMES LIEES AU CAPITAL	22
Note 10 – PROVISIONS.....	24
Note 11 – DETTES FINANCIERES.....	25
Note 12 – AUTRES PASSIFS COURANTS ET DETTES FOURNISSEURS.....	27
Note 13 - INFORMATION SECTORIELLE	28
ETAT DU RESULTAT GLOBAL	29
Note 14 – ETAT DU RESULTAT GLOBAL	29
Note 15 - AVANTAGES AU PERSONNEL.....	31
Note 16 – IMPOTS	33
Note 17 – RESULTAT NET PAR ACTION	35
Note 18 - ENGAGEMENTS HORS BILAN	36
Note 19 – EFFECTIF MOYEN	36
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	37
Note 20 – EXPOSITION AUX RISQUES FINANCIERS	37
Note 21 – SOCIETE MERE.....	38
Note 22 – INFORMATION SUR LES PARTIES LIEES	38
Note 23 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	39
Note 24 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	39

GENERALITES

Note 1 – PRESENTATION GENERALE

Informations relatives au Groupe

UTI GROUP. S.A. est une société anonyme régie par les dispositions de la loi française. UTI GROUP. S.A. est cotée sur le marché d'Euronext Paris. En date du 29 mars 2023, le Conseil d'administration a procédé à un arrêté des comptes et a autorisé la publication des états financiers consolidés d'UTI GROUP. S.A. pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Ces états financiers seront soumis à l'approbation des actionnaires d'UTI GROUP. S.A. lors de leur assemblée générale annuelle qui se tiendra le 17 mai 2023.

Nature de l'activité

Le Groupe est spécialisé dans la délégation de personnel et dans l'intégration de systèmes et assure deux grands types de prestations qui se décomposent comme suit :

La délégation de personnel et l'intégration de systèmes sont réalisées dans le cadre de contrats d'assistance technique ou fonctionnelle avec la mise à disposition d'informaticiens payés au temps passé pour la réalisation d'un projet, contrats aux termes desquels les sociétés du Groupe sont tenues par une obligation de moyens.

L'Edition et la distribution de progiciel consistent à mettre à disposition des produits complets dont les sociétés du Groupe sont éditeur ou distributeur et à effectuer un certain nombre de prestations autour du produit.

Le groupe n'a pas conclu de contrats au forfait d'un montant significatif en 2022 ainsi qu'en 2021.

Les états financiers du Groupe ont été préparés sur la base de continuité de l'activité.

Note 2 – PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS

Bases de préparation des comptes consolidés annuels

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne et conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés d'UTI GROUP. S.A. et de ses filiales sont établis suivant les normes comptables internationales : International Reporting Standards (« IFRS »), telles qu'adoptées par l'Union européenne (disponible sur Internet à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index_fr.htm) à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration. Elles comprennent les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») c'est-à-dire, les IFRS, les International Accounting Standards (« IAS ») et les interprétations émises par l'International Financial Reporting Interpretation Committee (« IFRIC ») ou l'organisme qui l'a précédé le Standing Interpretation Committee (« SIC »).

Au 31 décembre 2022, les normes et interprétations comptables adoptées par l'Union européenne sont similaires aux normes et interprétations d'application obligatoire publiées par l'IASB.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en euro. Toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (K €) sauf indication contraire.

Impact des nouvelles normes comptables

Les nouvelles normes, interprétations et amendements qui sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022 n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés au 31 décembre 2022 du Groupe. Il s'agit des textes suivants :

Textes adoptés par l'Union Européenne dont l'application est obligatoire au 1^{er} janvier 2022 :

- o Amendements à IFRS 3 – Regroupements d'entreprise : Référence au Cadre Conceptuel, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- o Amendement à IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels : Contrats déficitaires – Coûts d'exécution du contrat, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- o Améliorations annuelles des IFRS (2018-2020), applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- o Amendements à IAS 16 – Immobilisations corporelles – Produits antérieur à l'utilisation prévue, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le Groupe n'a appliqué aucune des nouvelles normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 31 décembre 2022. Il s'agit principalement des textes suivants :

Textes non encore adoptés par l'Union Européenne :

- o Amendements à IAS 1 – Présentation des états financiers : Classement des passifs en tant que passifs courants et non courants ;
- o Amendements à l'IAS 12 – Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction ;
- o IFRS 17 – Contrats d'assurance : Première application d'IFRS 17 et d'IFES 9 – Informations comparatives.

L'analyse détaillée de ces normes et amendements est en cours, mais il n'est pas attendu d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

Base d'évaluation des comptes consolidés annuels

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite la prise en compte par les dirigeants d'un certain nombre d'estimations et d'hypothèses. Ces hypothèses sont déterminées sur la base de la continuité d'exploitation en fonction des informations disponibles à la date de leur établissement. A chaque clôture, ces hypothèses et estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ont évolué ou si de nouvelles informations sont à disposition des dirigeants. Il est possible que les résultats futurs diffèrent de ces estimations et hypothèses.

Le Groupe a précisé dans l'annexe aux comptes consolidés les hypothèses utilisées et a encadré les résultats obtenus par des calculs de sensibilité aux fluctuations de ces estimations. Celles-ci sont notamment sensibles dans l'exécution des tests de perte de valeur des actifs immobilisés (« impairment ») puisqu'ils sont fondés sur des flux futurs estimés, des hypothèses de taux de croissance et d'actualisation.

Des tests de sensibilité aux variations des hypothèses de taux de croissance et de coût moyen pondéré du capital (WACC) ont été menés dans :

- l'exécution des tests de perte de valeur des actifs immobilisés,
- la détermination des impôts différés et notamment lors de l'appréciation du caractère recouvrable des impôts différés actifs.

Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés incluent en intégration globale les comptes des sociétés dans lesquelles UTI GROUP. S.A. exerce un contrôle exclusif. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux d'UTI GROUP. S.A. et sur la base de méthodes comptables homogènes. Toutes les transactions et comptes réciproques entre les sociétés consolidées sont éliminés.

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2022 est présenté ci-après :

	% contrôle	% intérêt
SA UTI Group 68, rue de Villiers 92 532 Levallois-Perret RCS Nanterre : 338 667 082	100,00%	100,00%
SAS UTI Group Est 19, rue de la Haye 67 300 SCHILTIGHEIM RCS Strasbourg : 385 096 615	100,00%	100,00%
SAS UTI Group Rhône Alpes 92, cours Vitton 69 006 Lyon RCS Lyon : 380 667 774	100,00%	100,00%
SAS Groupement IT 68, rue de Villiers 92 532 Levallois-Perret RCS Nanterre : 899 883 805	100,00%	100,00%
UTI GROUP MAROC - SARLAU 52, Bd My R'chid, Appt N°7, 4ème étage GUELIZ MARRAKECH RC : 131253	100,00%	100,00%

Toutes les entités constituant le Groupe sont consolidées par intégration globale.

Conversion des comptes des filiales étrangères et opérations en devises étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et de présentation du groupe.

Les comptes de la filiale marocaine sont convertis en euros selon les modalités suivantes :

- Les éléments d'actifs et de passifs sont convertis au taux de change de clôture ;
- Les produits, charges et les flux de trésorerie sont convertis au taux de change moyen de l'exercice.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu si un contrat existe entre UTI et son client. Un contrat existe s'il est probable que UTI recouvrera le paiement auquel il a droit, les droits aux biens ou services et les termes de paiement peuvent être identifiés, et les parties au contrat sont engagés à s'acquitter de leurs obligations respectives. Le chiffre d'affaires généré par des contrats avec des clients est reconnu en contrepartie d'un actif de contrat ou une créance client avant le paiement effectif.

Le chiffre d'affaires est reconnu quand UTI transfère le contrôle des biens ou services vendus au client, soit à une date donnée dans le temps, soit en continu. Pour les services récurrents, le chiffre d'affaires est reconnu en continu dans la mesure où le client bénéficie immédiatement des services dès que ceux-ci sont réalisés par UTI. Quand UTI a un droit à facturer le client pour un montant qui correspond directement à l'obligation de performance réalisée à date, le chiffre d'affaires est comptabilisé pour ce montant. Sinon, le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus si ces coûts ne sont pas supportés de manière uniforme sur la période couvrant le service rendu. Quand UTI construit un actif ou délivre des développements spécifiques, le chiffre d'affaires est reconnu en continu sur la base des coûts encourus, dans la mesure où l'obligation de performance d'UTI consiste à construire un actif que le client contrôle au fur et à mesure de sa création ou un actif qui n'a pas d'usage alternatif que celui qui en sera fait par le client et que UTI a un droit irrévocable à paiement pour les travaux réalisés à date selon les termes contractuels. Si ces conditions ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires est reconnu à une date donnée.

Goodwill

Le goodwill représente la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes, des titres des entités consolidées et la part du Groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets à la date des prises de participation.

Le Goodwill n'est pas amorti, conformément à IFRS 3 « *Regroupement d'entreprises* ». Il fait l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. Les modalités des tests de perte de valeur sont détaillées dans la note 3 « *Goodwill* ». En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au poste « *Autres charges opérationnelles* » de l'Etat du Résultat Global.

Immobilisations incorporelles

Elles comprennent essentiellement des licences, des brevets et des logiciels acquis. Ces immobilisations sont amorties sur le mode linéaire sur des périodes correspondant à la durée d'utilisation prévue (de 1 à 5 ans).

La dotation annuelle aux amortissements des immobilisations incorporelles est comptabilisée dans le poste « *Dotations aux amortissements* » de L'Etat du Résultat Global.

Le Groupe a pour habitude de comptabiliser directement les coûts de recherche et développement éventuels en charges. Le Groupe n'a, en effet, pas d'effectif exclusivement dédié à la recherche et au développement. Seule l'activité d'éditeur, mineure dans le Groupe, nécessite de tels investissements humains. Les éventuelles dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en charges au 31 décembre 2022.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations :

Installations générales et agencements	5 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	1 à 5 ans
Mobilier et matériels divers	2 à 5 ans
Matériel de transport	2 à 5 ans

Les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés en charges à la réalisation de ces prestations. Quand des immobilisations sont cédées ou mises hors service, le gain ou la perte est comptabilisé en résultat opérationnel.

Contrats de location (IFRS 16)

IFRS 16 introduit un modèle unique de comptabilisation des contrats de location pour les locataires. Le Groupe, comme locataire, reconnaît un « droit d'usage » à l'actif représentant son droit à utiliser l'actif sous-jacent et une dette représentative de son obligation de paiement des loyers.

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 aux contrats en vie avant le 1^{er} janvier 2019 et qui répondent à la définition d'un contrat de location selon les normes IAS 17 et IFRIC 4, en adoptant la méthode de transition dite « simplifiée à date » dans laquelle le droit d'utilisation égale la dette de loyer à la de transition.

Le Groupe a également appliqué certaines exemptions autorisées par IFRS 16.5, à savoir, ne pas reconnaître au bilan les contrats de location de courte durée (moins de 12 mois) et les locations d'actifs de faible valeur.

Au 31 décembre 2022, le Groupe a reconnu les droits d'usage et des dettes associés relatifs aux contrats de location immobiliers et aux véhicules utilisés par les salariés. La dette de location reconnue le 31 décembre 2022 est de 2 020 K€, une grande partie provenant des contrats de location immobiliers. Cette dette est exclue de la dette financière nette telle que définie par le Groupe.

Les droits d'utilisation des actifs loués présentent une valeur nette comptable à l'actif de 1 770 K€ au 31 décembre 2022.

Sur l'exercice 2022, la charge d'amortissement du droit d'usage des actifs sous-jacents s'élève à 420 K€ et la charge d'intérêts sur la dette de location associée à 66 K€.

	31/12/2022	31/12/2021
Dettes des locations (immobilier + véhicules)	2 020	2 352
Valeur Nette Comptable des Locations (immobilier + véhicules)	1 770	2 106
Charge d'amortissements	420	435
Intérêts financiers	66	76

Tests de valorisation des immobilisations

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « dépréciation d'actifs », la valeur des immobilisations corporelles et incorporelles fait l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il existe

des facteurs internes ou externes montrant que l'un de ces actifs a perdu de la valeur. Lorsque de tels facteurs existent, le Groupe calcule la valeur recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. La valeur recouvrable est déterminée comme étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité de l'actif, ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient, si l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs, est établie selon la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés. Si la valeur ainsi évaluée se révèle inférieure à la valeur nette comptable, le Groupe comptabilise une dépréciation égale à la différence entre la valeur nette comptable du bien et sa valeur recouvrable.

Actifs financiers

Les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, les actifs courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances et la trésorerie.

Les immobilisations financières comprennent :

- des titres détenus jusqu'à l'échéance,
- des versements de dépôts,
- des versements à des organismes collecteurs au titre des prêts « aides à la construction ».

Le Groupe ne détient pas d'actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat, ni d'actifs disponibles à la vente.

L'ensemble des actifs financiers détenus est donc comptabilisé au coût amorti.

Un actif financier est décomptabilisé uniquement dans le cas où le Groupe a transféré les flux de trésorerie de cet actif et perd le contrôle de l'actif ou transfère l'essentiel des risques et avantages liés à cet actif.

Les actifs décomptabilisés correspondent aux créances clients des entités du groupe cédées dans le cadre d'un contrat d'affacturage.

Créances clients et comptes rattachés

Les créances commerciales sont enregistrées pour leur montant nominal. Des dépréciations sont comptabilisées sur la base d'une matrice des risques de pertes de crédit attendues. Compte tenu de l'excellente qualité du risque de crédit des clients d'UTI GROUP. et des assurances-crédits souscrites dans le cadre du contrat d'affacturage, cette matrice n'a pas modifié le niveau des dépréciations à comptabiliser par référence aux pertes encourues. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Autres actifs courants

Les autres actifs courants correspondent aux autres actifs devant être réalisés, consommés ou cédés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le solde présenté au bilan comprend les liquidités en comptes courants bancaires.

Actions propres

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément à la norme IAS 19 « *Avantages du personnel* », une provision couvrant l'intégralité des engagements de retraite et prestations assimilées est comptabilisée au passif du bilan. Il n'existe pas d'autres avantages postérieurs à l'emploi que ceux concernant les engagements de retraite.

Les engagements de retraites et assimilés sont évalués suivant la méthode des unités de crédits projetées avec salaires de fin de carrière. Cette méthode considère que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et évalue chacune de ces unités séparément pour obtenir l'obligation finale.

Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent les hypothèses suivantes :

- une date de retraite fixée à soixante-cinq ans (départ volontaire),
- un taux d'actualisation financière,
- un taux d'inflation,
- un taux de rotation du personnel,
- un taux de charges sociales,
- un taux annuel de progression des salaires.

Ces évaluations sont effectuées à chaque date de clôture des comptes annuels.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements. Ces écarts sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour mettre fin à l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées, ce qui n'est pas le cas au 31 décembre 2022.

Autres passifs courants

Les autres passifs courants correspondent aux autres passifs devant être réglés ou négociés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Instruments de capitaux propres

Un instrument de capitaux propres est un instrument qui donne droit à un intérêt résiduel dans les actifs nets de l'entreprise, après déduction de toutes ses dettes.

Conformément à la norme IAS 32, « *Instruments financiers : informations à fournir et présentation* », pour les instruments financiers comportant plusieurs composants dont certains ont des caractéristiques de dettes et d'autres de capitaux propres, ces derniers sont comptabilisés séparément les uns des autres. Ainsi, un même instrument peut être présenté pour partie en tant qu'élément des capitaux propres et, pour partie, en tant que dette.

Impôts

La charge d'impôt incluse dans la détermination du résultat net de l'exercice est égale au montant total des impôts courants et des impôts différés.

Des impôts différés sont constatés, en utilisant la méthode du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre les valeurs comptables des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux reportables. Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture. Les actifs d'impôts différés sont constatés lorsqu'il est probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôt différé.

L'impôt exigible et différé est directement comptabilisé dans les capitaux propres si l'impôt concerne des éléments qui ont été comptabilisés directement dans les capitaux propres. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et que ces impôts différés concernent la même entité imposable et la même autorité fiscale.

Résultat par action

Le Groupe calcule un résultat net par action de base et dilué, soit respectivement sans prise en compte et avec prise en compte de l'effet dilutif des options de souscription d'actions, obligations convertibles. Le résultat net par action de base est calculé en divisant le résultat net de la période par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période. Le résultat net par action dilué est calculé en divisant le résultat net de la période par la moyenne pondérée du nombre de titres en circulation. Les titres sont composés des actions et des titres potentiels. Les titres potentiels correspondent aux options de souscription d'actions, obligations convertibles dont le prix d'exercice est inférieur à la moyenne du cours de bourse sur la période et sont pris en compte comme s'ils avaient été exercés.

Faits caractéristiques de l'exercice

Après une année 2021 impactée par la pandémie de COVID19, la reprise d'activité amorcée au premier semestre 2022, s'est poursuivie au second semestre 2022.

A l'issue de l'exercice 2022, UTI GROUP enregistre un chiffre d'affaires consolidé de 21,31 M€, en progression de 19% par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice 2021.

Ce niveau de croissance est principalement lié à la montée en puissance de l'activité de GROUPEMENT IT, filiale détenue à 100% par UTI GROUP, qui réalise un chiffre d'affaires de 2,7 M€ sur l'exercice 2022. Un an après son lancement, cette nouvelle filiale participe pleinement au développement de l'activité du Groupe et représente d'ores et déjà 13% du chiffre d'affaires.

Le Groupe a poursuivi le règlement des échéanciers de remboursement de sa dette sociale. Au 31 décembre 2022, le capital restant dû lié aux PGE souscrits par le Groupe en 2020 s'élève à 0,919 M€, le règlement des premières échéances a débuté en avril 2022.

Enfin, en juin 2022 UTI GROUP a cédé la créance sur la Participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC) inscrit au bilan en immobilisations financières.

Le résultat de cette cession figure en autres produits et charges opérationnelles courantes dans le compte de résultat. (Voir NOTE 14)

En décembre 2022, UTI GROUP a décidé de créer une nouvelle filiale à 100 % : UTI GROUP MAROC qui complète l'offre de services des sociétés du groupe.

UTI GROUP Luxembourg filiale d'UTI GROUP EST n'exerçant plus d'activité a été dissoute en décembre 2022.

BILAN - ACTIF

Note 3 – GOODWILL

Valeurs brutes	01/01/2022	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
Goodwill UTI GROUP	18 619			18 619
	18 619	-	-	18 619

Dépréciations	01/01/2022	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
Goodwill UTI GROUP	-8 669			-8 669
	-8 669	-	-	-8 669

Valeur nette	9 950	-	-	9 950
---------------------	--------------	----------	----------	--------------

Valeurs brutes	01/01/2021	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Goodwill UTI GROUP	18 619			18 619
	18 619	-	-	18 619

Dépréciations	01/01/2021	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Goodwill UTI GROUP	-8 669			-8 669
	-8 669	-	-	-8 669

Valeur nette	9 950	-	-	9 950
---------------------	--------------	----------	----------	--------------

Au 31 décembre 2022, le goodwill est affecté à une unité génératrice de trésorerie (UGT).

Pour rappel, au cours de l'exercice 2018, des changements opérationnels au sein du Groupe sont intervenus, incluant notamment une réorganisation de la direction commerciale. Ces changements opérationnels et l'unicité renforcée du management ont conduit la direction à réévaluer le fonctionnement et l'autonomie de ses UGT. Suite à cette revue de l'interdépendance financière et commerciale des anciennes UGT, la direction a décidé de piloter les allocations de ressources et retours sur investissements à partir d'une UGT unique, UTI GROUP. Par conséquent, les anciennes UGT UTI GROUP. Rhône-Alpes et UTI GROUP. EST ont été regroupées au sein de l'UGT UTI GROUP. au cours de l'exercice 2021. En 2022, GROUPEMENT IT a été ajoutée au périmètre de l'UGT.

Le groupe effectue des tests de valeur au moins une fois chaque année et plus s'il apparaît des indices de pertes de valeur.

La méthode d'évaluation retenue pour la détermination de la juste valeur de son UGT est celle de l'actualisation des cash flows générés par l'activité sur les années futures (horizon retenu de 5 ans + projection de la valeur terminale à l'infini).

Le taux de croissance à long terme utilisé pour projeter à l'infini les flux de trésorerie de la dernière année estimée est fixé à 2% pour son UGT comme en 2021.

Le taux d'actualisation retenu (WACC) au 31 décembre 2022 s'élève à 8,77%, contre 7,98% au 31 décembre 2021.

Les prévisions d'activité sont basées sur les budgets d'exploitation arrêtés par le principal décideur opérationnel M. Aumard (PDG). Ces budgets reposent sur des hypothèses-clés et des appréciations qui intègrent les impacts identifiés à date de l'environnement économique sur les flux prévisionnels futurs.

À l'issue de cet examen, la Direction d'UTI GROUP a conclu à l'absence au 31 décembre 2022 d'éléments indiquant une baisse significative de la valeur recouvrable de l'UGT par rapport au 31 décembre 2021 au regard des tendances d'activité du deuxième semestre 2022, de la dynamique de l'activité du premier trimestre 2023 ainsi que des perspectives du secteur sur le long terme.

Il a été établi des tests de sensibilité portant sur les paramètres de calcul suivants :

- Une variation du taux de croissance à long terme de plus ou moins 0,5 point ;
- Une variation du taux d'actualisation de plus ou moins 0,5 point ;
- Une combinaison des variations de paramètres de taux de croissance à long terme et de taux d'actualisation retenus ci-dessus.

Ces tests de sensibilité entre la valeur recouvrable de l'UGT et les valeurs calculées selon les paramètres précités font apparaître les différences suivantes :

		Taux d'actualisation		
Taux de croissance		8,27%	8,77%	9,27%
	1,50%	1 193	462	-177
	2,00%	1 859	1 027	308
	2,50%	2 639	1 681	863

Sur les 9 variations différentes de paramètres testés, seul un scénario aboutit à une valeur recouvrable de l'UGT inférieure à la valeur des actifs testés. Ce scénario, qui correspond à la combinaison du taux de croissance le plus faible et du taux d'actualisation le plus élevé, aboutirait à une dépréciation éventuelle de 177K€.

Note 4 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles nettes sont constituées des éléments suivants:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	01/01/2022	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
Valeur brute				
Autres immobilisations incorporelles	561	2		564
Amortissements				
Autres immobilisations incorporelles	-547	-7		-555
Valeur nette	14	-5	0	9

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	01/01/2021	Correction d'ouverture	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Valeur brute					
Autres immobilisations incorporelles	550		11		561
Amortissements					
Autres immobilisations incorporelles	-540		-7		-547
Valeur nette	10		4	0	14

Il n'existe pas d'engagements contractuels en vue de l'acquisition d'immobilisations incorporelles.

Note 5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont constituées des éléments suivants :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	01/01/2022	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
Valeur brute				
Matériel et outillage	-			-
Droits d'utilisation des actifs loués	3 548	15	262	3 301
Autres immobilisations corporelles	909	13		922
	4 457	28	262	4 223
Amortissements				
Matériel et outillage	0			0
Droits d'utilisation des actifs loués	-1 442	-315	226	-1 531
Autres immobilisations corporelles	-850	-22		-872
	-2 292	-337	226	-2 855
				0
Valeur nette	2 165	-309	-226	2 082

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	01/01/2021	Correction d'ouverture	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Valeur brute					
Matériel et outillage	-				-
Droits d'utilisation des actifs loués	3 460	0	88		3 548
Autres immobilisations corporelles	875	0	34		909
	4 335	0	122	0	4 457
Amortissements					
Matériel et outillage	0				0
Droits d'utilisation des actifs loués	-1 008	0	-435		-1 442
Autres immobilisations corporelles	-831	0	-19		-850
	-1 839	0	-453	0	-2 292
Valeur nette	2 496		-331	0	2 165

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée sur les immobilisations corporelles.

Au 31 décembre 2022 la valeur nette des droits d'utilisation des actifs loués s'élève à 1 770 K€ contre 2 106 K€ au 31 décembre 2021.

Note 6 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

IMMOBILISATIONS FINANCIERES	01/01/2022	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
Valeur brute				
Participations non consolidées	0			0
Prêts au personnel et autres	757	32	659	130
Dépôts et cautionnements	103	13	0	116
	860	45	659	246
Provisions				
Participations non consolidées	0			0
Valeur nette	860	45	659	246

IMMOBILISATIONS FINANCIERES	01/01/2021	Correction d'ouverture	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Valeur brute					
Participations non consolidées	0				0
Prêts au personnel et autres	717		41	1	757
Dépôts et cautionnements	99		4	0	103
	816		45	1	860
Provisions					
Participations non consolidées	0				0
Valeur nette	816		45	1	860

Les prêts accordés aux organismes collecteurs de la participation à l'effort construction ont été actualisés compte tenu de leur durée (20 ans).

La valeur actualisée de ces prêts s'élève ainsi à 130 K€ au 31 décembre 2022 contre 757 K€ au 31 décembre 2021.

En effet, une partie des prêts accordés aux organismes collecteurs de la participation à l'effort construction a fait l'objet d'une cession de créances en juin 2022.
Le résultat de cette cession figure en note 14.

La variation de l'exercice liée à la désactualisation de ces prêts est comptabilisée dans l'Etat du Résultat Global par le biais du poste « *Autres produits et charges financiers* ».

Note 7 – CREANCES CLIENTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS

Les créances clients et les autres actifs courants sont constitués des éléments suivants :

Créances clients

	31/12/2022	31/12/2021
Créances clients	960	647
Dépréciations pertes de crédits attendus	-115	-114
Comptes de régularisation rattachés		
Total	845	533

Autres créances

	31/12/2022	31/12/2021
Personnel et comptes rattachés		
Créances sur organismes sociaux	-77	-31
Créances sur l'Etat - impôts et taxes	0	295
Créances sur l'Etat - TVA	467	233
Autres créances d'exploitation	541	398
Comptes de régularisation	177	170
Total	1 108	1 065

Les autres créances d'exploitation correspondent principalement au dépôt de garantie auprès de la société d'affacturage.

Echéancier des créances

	31/12/2022	2023	2024	Années ultérieures
Créances clients (BRUT)	960	960		
Autres créances	1 108	1 108		
TOTAL	2 068	2 068	-	-

	31/12/2021	2022	2023	Années ultérieures
Créances clients (BRUT)	647	647		
Autres créances	1 065	1 065		
TOTAL	1 712	1 712	-	-

La valeur nette comptable des créances figurant au bilan reflète la valeur de marché.
Le montant des créances clients cédées et garanties par le factor s'élève à 3 494 K€ au 31 décembre 2022 contre 2725 K€ au 31 décembre 2021

Note 8 – TRESORERIE, EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le solde présenté au bilan comprend les liquidités en comptes courants bancaires.

Tableau des Flux de Trésorerie consolidé :

La définition de la Trésorerie retenue pour ce tableau correspond au montant figurant en Trésorerie et équivalent de Trésorerie diminué des découverts bancaires :

	31/12/2022	31/12/2021
Disponibilités	931	509
Découverts bancaires	0	-88
TOTAL trésorerie nette	931	421
VARIATION DE TRESORERIE		510

Le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement comprend des dettes financières à court terme et à long terme (hors découverts bancaires) (cf. Note 11) et les comptes courants d'associés (Cf. Note12).

BILAN - PASSIF

Note 9 – CAPITAL ET PRIMES LIEES AU CAPITAL

Capital

Le capital au 31 décembre 2022 est de 1 791 797 €, divisé en 8 958 986 actions d'une valeur nominale de 0,20 € chacune. Il est entièrement libéré. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Conformément à l'article 18 des statuts, toutes les actions inscrites depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire bénéficient d'un droit de vote double.

	01/01/2022	Variation		31/12/2022
		Augmentation	Réduction	
Actions	8 958 986	0	0	8 958 986
Nombre de titres	8 958 986	0	0	8 958 986
Nominal	0,20			0,20
Capital en euro	1 791 797	0	0	1 791 797

Détail des Primes

Les différents éléments constituant les primes sont les suivants :

DETAIL DES PRIMES	31/12/2022	31/12/2021
Prime de conversion	2 301	2 301
Primes d'émission	102	102
Prime de conversion BSA	341	341
TOTAL	2 745	2 745

Actions propres

Dans le cadre des autorisations données par les Assemblées Générales Ordinaires, des actions de la société UTI GROUP. S.A. ont été rachetées par le Groupe. Ces titres d'autocontrôle sont, d'une part, des actions acquises dans le cadre d'un programme de rachat à objectifs multiples et, d'autre part, des actions acquises par la voie d'un contrat de liquidité permettant une régularisation du cours de bourse.

La part du capital social détenue a évolué de la façon suivante :

ACTIONS PROPRES

(en nombre d'actions)

31/12/2022

31/12/2021

Détentions à l'ouverture

197 371

146 371

Achats d'actions

51 000

Ventes d'actions

Détention à la clôture

197 371

197 371

CONTRAT DE LIQUIDITE

(en nombre d'actions)

31/12/2022

31/12/2021

Détentions à l'ouverture

46 870

25 643

Achats d'actions

Contrat de liquidité - ODDO

57 815

160 753

Ventes d'actions

54 320

139 526

Détention à la clôture

50 365

46 870

Détention totale à la clôture

247 736

244 241

Pourcentage détenu en autocontrôle

2,8%

2,7%

Dividendes

Des dividendes peuvent être distribués par prélèvement sur les réserves en conformité avec les dispositions de la Loi et les Statuts de la Société. UTI GROUP. S.A. n'a pas distribué de dividende au titre des 3 derniers exercices. Le report à nouveau et les primes (fusion, émission, apport) dans les comptes sociaux d'UTI GROUP. S.A. s'élèvent à 4 479 K€ au 31 décembre 2022 avant affectation du résultat de l'exercice.

Détail des actions et droits de vote

Conformément à l'article 18 des statuts, toutes les actions inscrites depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire bénéficient d'un droit de vote double.

	31/12/2022	31/12/2021
Nombre total d'actions	8 958 986	8 958 986
Nombre total de droits de vote	13 889 567	13 892 080

Note 10 – PROVISIONS

	01/01/2022	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
Provision pour litiges prud'homaux	356	30	30	356
Provision pour litiges commerciaux	-			
Provision pour risques et charges divers	-			
Total provisions pour risques et charges	356	30	30	356
Provision pour engagements sociaux	552	0	70	483
Total provisions au passif	908	30	100	838

	01/01/2021	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Provision pour litiges prud'homaux	481		125	356
Provision pour litiges commerciaux	-			
Provision pour risques et charges divers	-			
Total provisions pour risques et charges	481	-	125	356
Provision pour engagements sociaux	571	0	19	552
Total provisions au passif	1 052	0	144	908

Les reprises de provisions non utilisées concernent les litiges suivants :

	31/12/2022	31/12/2021
Provision pour litiges prud'homaux	30	21
Provision pour litiges commerciaux	0	0
Provision pour risques et charges	0	0
Total des reprises non utilisées	30	21

Note 11 – DETTES FINANCIERES

Détail des emprunts et dettes financières courants et non courants

DETTES FINANCIERES	01/01/2022	+	-	Reclassement	31/12/2022
Emprunt obligataire convertible	0	0			0
Part des emprunts à plus d'un an	995		-256	-93	646
Part des dettes financières à plus d'un an	0				0
Dettes de loyers long terme	1 906	31		-292	1 645
Total des dettes financières à long terme	2 901	31	-256	-385	2 290
Emprunt obligataire convertible	0				0
Part des emprunts à moins d'un an	256			93	349
Participation des salariés	319				319
Dettes de loyers court terme	446	145	-508	292	375
Créances non garanties par le Factor	357		-73		284
Solde bancaires créditeurs	88		-88		0
Total des dettes financières à court terme	1 466	145	-670	385	1 327
Total des dettes financières	4 368	176	-926	0	3 618

DETTES FINANCIERES	31/12/2020	+	-	Reclassement	31/12/2021
Emprunt obligataire convertible	0	0			0
Part des emprunts à plus d'un an	1 252			-256	995
Part des dettes financières à plus d'un an	0				0
Dettes de loyers long terme	2 275	41		-409	1 906
Total des dettes financières à long terme	3 526	41	0	-666	2 901
Emprunt obligataire convertible	0				0
Part des emprunts à moins d'un an	75		-75	256	256
Participation des salariés	319		0		319
Dettes de loyers court terme	344	47	-354	409	446
Créances non garanties par le Factor	217	140			357
Solde bancaires créditeurs	0	88			88
Total des dettes financières à court terme	955	275	-429	666	1 466
Total des dettes financières	4 481	316	-429	0	4 368

Les « soldes bancaires créditeurs » sont compris dans la trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie (Cf. Note 8).

Echéancier des dettes financières

Dettes financières en K€	31/12/2022	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Part des emprunts à plus d'un an				
Part des dettes financières à plus d'un an	646		646	
Dettes de loyers long terme	1 645		1 293	351
Total des dettes financières à long terme	2 290	0	1 939	351
Emprunt obligataire convertible	0	0		
Part des emprunts à moins d'un an	349	349		
Participation des salariés	319	319		
Dettes de loyers court terme	375	375		
Créances non garanties par le Factor	284	284		
Soldes bancaires créditeurs	0	0		
Total des dettes financières à court terme	1 327	1 327		
Total	3 618	1 327	1 939	351

Dettes financières en K€	31/12/2021	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Part des emprunts à plus d'un an				
Part des dettes financières à plus d'un an	995		995	
Dettes de loyers long terme	1 906		1 604	302
Total des dettes financières à long terme	2 901	0	2 600	302
Emprunt obligataire convertible	0	0		
Part des emprunts à moins d'un an	256	256		
Participation des salariés	319	319		
Dettes de loyers court terme	446	446		
Créances non garanties par le Factor	357	357		
Soldes bancaires créditeurs	88	88		
Total des dettes financières à court terme	1 466	1 466		
Total	4 368	1 466	2 600	302

Note 12 – AUTRES PASSIFS COURANTS ET DETTES FOURNISSEURS

Dettes fournisseurs

	31/12/2022	31/12/2021
Dettes fournisseurs	2 441	1 099
Total	2 441	1 099

Les dettes fournisseurs sont constituées de frais de sous-traitance et de frais généraux.

Autres passifs courants

AUTRES PASSIFS COURANTS	01/01/2022	+	-	31/12/2022
Dettes fiscales et sociales	0			0
Total des autres dettes à long terme	0			0
Dettes fiscales et sociales	3 926		-456	3 470
Dettes sur acquisitions de titres	0			0
Comptes courants	576	360	-372	565
Dettes diverses d'exploitation	489		-186	303
Total des autres dettes à court terme	4 992	360	-1 014	4 338

AUTRES PASSIFS COURANTS	31/12/2020	+	-	31/12/2021
Dettes fiscales et sociales	0			0
Total des autres dettes à long terme	0			0
Dettes fiscales et sociales	4 966		-1 040	3 926
Dettes sur acquisitions de titres	0			0
Comptes courants	923		-346	576
Dettes diverses d'exploitation	703	29	-243	489
Total des autres dettes à court terme	6 591	29	-1 628	4 992

Les comptes courants d'associés sont compris dans le flux de trésorerie lié aux opérations de financement dans le tableau des flux de trésorerie (Cf. Note 8).

Monsieur Christian AUMARD, Président Directeur Général, a mis à disposition de la société UTI GROUP. des fonds apportés en compte courant dont la valeur est de 514 K€ au 31 décembre 2022 contre 575 K€ au 31 décembre 2021.

Ce dernier a fait un abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune pour 350 K€. Voir note 18 Engagements hors bilan.

Note 13 - INFORMATION SECTORIELLE

La norme IFRS 8 – Information sectorielle prévoit la présentation d'un certain nombre d'informations sur les secteurs opérationnels, les secteurs géographiques et les principaux clients. La norme définit un secteur opérationnel comme « une composante d'une entité » dont les résultats d'exploitation sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions sur les ressources à affecter au secteur et d'évaluer la performance de celui-ci.

La Direction d'UTI GROUP ne gère qu'un seul secteur opérationnel au vu de la définition d'un secteur opérationnel selon IFRS 8. En effet l'activité « prestations de services informatiques » est analysée globalement aussi bien au niveau sectoriel que géographique.

Informations relatives aux principaux clients

Le chiffre d'affaires du premier groupe clients représente 14 % de l'activité en 2022.

En effet, chaque groupe clients rassemble plusieurs entités au sein d'un même client.

Le nombre de groupe clients et clients progresse en 2022.

En revanche, la répartition proportionnelle sur les trois dernières années sur les 5, 10 ou 20 premiers groupes clients est très comparable.

Ainsi, le risque clients est réparti sur plusieurs groupes clients

	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Le premier groupe	14,0%	15,8%	16,9%
10 premiers groupes	64,8%	61,7%	58,3%
20 premiers groupes	80,4%	76,3%	75,4%
Nombre de clients et groupes clients	155	87	90

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

Note 14 – ETAT DU RESULTAT GLOBAL

Chiffre d'affaires

	31/12/2022			31/12/2021		
	France	Etranger	Total	France	Etranger	Total
UTIgroup	13 355	141	13 496	13 675	132	13 807
UTIgroup Est	2 811	-	2 811	2 420	-	2 420
UTIgroup Rhône-Alpes	2 303		2 303	1 687		1 687
Groupe IT	2 702	-	2 702	35	-	35
TOTAL	21 171	141	21 312	17 818	132	17 950

Les prestations rendues par le Groupe sont quasi-exclusivement constituées de prestations de services informatiques en régie. En conséquence, il n'est pas fourni de désagrégation du chiffre d'affaires par type de service ou d'obligation de performance.

Frais de personnel

Les frais de personnel des entités du Groupe se ventilent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
UTI Group	9 653	10 252
UTI Group Rhône Alpes	1 666	1 315
UTI Group Est	1 345	1 183
TOTAL	12 664	12 750

Dotations nettes aux amortissements et aux provisions

	31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations incorporelles	-7	-7
Immobilisations corporelles	-443	-454
Dépréciation / reprise sur actif circulant	-1	0
Provision pour risques et charges	0	125
	-452	-336

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles incluent 315 K€ de dotations aux amortissements des droits d'utilisation des actifs loués (IFRS 16) au 31 décembre 2022, contre 435 K€ au 31 décembre 2021.

Autres charges et produits opérationnels courants

Les éléments constitutifs des autres charges et produits opérationnels courants sont :

	31/12/2022	31/12/2021
Autres produits d'exploitation	445	34
Produits de cession d'immobilisations	193	8
Autres charges d'exploitation	-18	-19
Valeurs nettes des immobilisations cédées	-67	0
Cessions de créances effort construction	-227	0
Autres produits et charges opérationnels courants	326	22

En juin 2022, UTI GROUP a cédé la créance sur la Participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC) inscrit au bilan en immobilisations financières.

Cette créance, à échéances successives jusqu'à 20 ans, a été cédée contre le paiement comptant de 333 K€.

Le résultat de cette cession est de -227 K€ dans les comptes consolidés.

En décembre 2022, Monsieur Christian AUMARD a réalisé un abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune pour 350 K€ enregistré en Autres produits d'exploitation.

Coût de l'endettement financier brut

	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts sur emprunts	-9	-7
Charges d'intérêts sur dettes de loyer	-66	-76
Autres charges financières	-55	-39
TOTAL	-130	-122

Autres charges et produits financiers

	31/12/2022	31/12/2021
Actualisation des prêts et engagement de retraite	16	12
Charges financières	-8	0
Autres produits et charges financiers	8	12

Note 15 - AVANTAGES AU PERSONNEL

Régimes à prestations définies

La législation française prévoit également le versement aux salariés en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite déterminée en fonction du nombre d'années de service et de la rémunération du salarié au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis par les salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite. La méthode retenue pour le calcul des engagements est la méthode des unités de crédits projetées conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel ».

	01/01/2022	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
UTI Group S.A.	536		69	467
UTI Group Rhône-Alpes	16	0	1	15
UTI Group Est	0		0	0
Total des engagements	552	0	70	482

	01/01/2021	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
UTI Group S.A.	551		15	536
UTI Group Rhône-Alpes	16	0		16
UTI Group Est	5		4	0
Total des engagements	571	0	19	552

	2022	2021
Total des engagements au 01/01	552	571
Coût des services rendus dans l'année	40	41
Charge d'intérêt	5	1
Prestations versées	-104	-38
Coûts des services passés	0	-8
Impacts liés au changement d'hypothèses actuarielles	-73	-23
Ecart d'expérience	62	7
Total des engagements au 31/12	483	552

Les taux utilisés pour l'évaluation des engagements de retraite sont les suivants :

	31/12/2022	31/12/2021
Age de retraite considéré (départ volontaire)	65	65
Taux d'actualisation des dettes à long terme	3,77%	0,98%
Taux de rotation jusqu'à 49 ans	20,00%	20,00%
Taux de rotation de 50 ans à 54 ans	20,00%	20,00%
Taux de rotation de 55 ans et plus	10,00%	10,00%
Taux annuel de progression des salaires	2,00%	2,00%
Taux de charges sociales (départs volontaires)	48,00%	48,00%
Table de mortalité Hommes	THV02	THV02
Table de mortalité Femmes	TFV02	TFV02

Les hypothèses de mortalité et de rotation du personnel tiennent compte des conditions économiques propres au pays.

Note 16 – IMPOTS

Evolution des postes de bilan

Impôts Différés Actifs (K€)	Provisions pour retraites	Autres provisions	Déficits reportables	Différences temporaires	Autres	Total
Au 31 décembre 2020	142	0	0	0	141	283
Variations de périmètre						
Effet des variations de change						
Montant comptabilisé en résultat net	-4		33		-12	16
Montant comptabilisé directement en capitaux propres						
Au 31 décembre 2021	138	0	33	0	129	299
Variations de périmètre						
Effet des variations de change						
Montant comptabilisé en résultat net	-17		67		-74	-24
Montant comptabilisé directement en capitaux propres						
Au 31 décembre 2022	121	0	99	0	55	275

Charge d'impôt sur les résultats

	31/12/2022	31/12/2021
Impôts courants		
Impôts sur les bénéfices	0	0
CVAE	-100	-98
Impôts différés		
Impôts différés de la période	-6	33
	-105	-65

Nota : les montants négatifs figurant au tableau ci-dessus correspondent à des charges d'impôts. Corrélativement, les montants positifs correspondent à des produits d'impôts.

Impôts courants

La charge d'impôts courants est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture.

A compter du 1^{er} janvier 2003, la société UTI GROUP. S.A. s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés, dû par le Groupe formé par elle-même et ses filiales françaises contrôlées au moins à 95%, au titre du régime d'intégration fiscale de droit commun prévu à l'article 223 A du Code Général des Impôts. Cette convention d'intégration fiscale a été renouvelée le 1^{er} janvier 2013 pour une durée expirant le 31 décembre 2017, se renouvelant par tacite reconduction à compter du 1^{er} janvier 2018.

Impôts différés

La charge d'impôts différés est déterminée selon la méthode comptable précisée en note 2.,
Pour 2022, le taux de l'impôt sur les sociétés est de 25 % sur la totalité du bénéfice fiscal.

Preuve d'impôts

Le rapprochement entre le produit d'impôt comptabilisé au 31 décembre 2022 dans le résultat comptable consolidé et le produit d'impôt théorique calculée en appliquant au résultat consolidé avant impôts le taux d'impôt applicable à l'entreprise consolidante peut être établi comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Résultat consolidé avant impôt	-9	-264
Taux d'IS applicable	25,00%	26,50%
Charge d'impôts théorique	2	70
Charge d'impôts réelle	-105	-65
Ecart	107	135
Charges définitivement non déductibles	29	34
Produits définitivement non imposables		
Impact net des retraitements de consolidation	4	29
Impact CVAE	75	72
Total	107	135

Note 17 – RESULTAT NET PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le courant de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social corrigées des détentions par le Groupe de ses propres actions.

	31/12/2022	31/12/2021
Nombre moyen d'actions de 0,20 euro en circulation	8 958 986	8 958 986
Actions détenues en propre par le Groupe	247 736	244 241
Nombre moyen d'actions avant titres dilutifs	8 711 250	8 714 745
Résultat net (en K €)	-114	-330
Résultat net par action (en €)	-0,013	-0,038

Le montant à prendre en compte pour déterminer ce résultat par action de base est le résultat net de l'exercice.

Résultat par action dilué

Le résultat net par action dilué est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le courant de l'exercice augmenté des titres donnant accès au capital. Les options de souscription dont le prix d'exercice est supérieur à la moyenne annuelle du cours de bourse ne sont pas retenues dans le calcul du résultat dilué par action.

Un instrument financier convertible n'est dilutif que si, et seulement si, sa conversion réduit le résultat par action des activités ordinaires continuées.

L'effet dilutif est le suivant sur le nombre d'actions :

	31/12/2022	31/12/2021
Nombre moyen d'actions avant titres dilutifs	8 711 250	8 714 745
Effet dilutif des stocks options	25 981	47 589
Nombre moyen d'actions après titres dilutifs	8 737 231	8 762 334
Résultat net (en K €)	-114	-330
Résultat net par action (en €)	-0,013	-0,038

L'assemblée générale extraordinaire du 15 janvier 2020 a décidé la mise en place d'un plan de souscription d'actions auprès de salariés non mandataires sociaux.

INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTION								
Plan autorisé par l'assemblée générale du 15/01/2020								
Date du Conseil	Quantité attribuée	Prix de souscription	Qualité des souscripteurs	Point départ d'exercice	Options exercées	Options annulées	Options restantes	Date limite de levées
Plan n° 7 du 06/02/2020	200 000	0,43 euros	1 Salarié	06/03/2021				05/02/2025
TOTAL	200 000							

En application de la norme IFRS 2, le plan de stock option attribué le 06 février 2020 a été valorisé selon la méthode Black and Scholes.

Note 18 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

En décembre 2022, Monsieur Christian AUMARD a réalisé un abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune pour 350 K€ qui constitue un engagement hors bilan significatif au 31 décembre 2022.

La Société UTI GROUP s'engage ainsi à réinscrire au crédit du compte courant du Créancier ouvert dans ses livres, le mois suivant l'approbation des comptes consolidés de l'exercice social constatant la réalisation de la condition de retour à meilleure fortune susvisée, une somme correspondant à vingt (20) pourcent du montant du résultat net consolidé positif réalisé à la clôture dudit exercice social et ce jusqu'à un montant de résultat net consolidé positif de trois cent mille euros (300 K€) inclus, et de quarante (40) pourcent de la partie du résultat net consolidé positif supérieur à trois cent mille euros (300 K€), le tout jusqu'à concurrence de l'intégralité de la créance abandonnée.

Note 19 – EFFECTIF MOYEN

	31/12/2022	31/12/2021
Charges de personnel (*)	8 801	8 875
Charges sociales afférentes	3 863	3 875
	12 664	12 750
Effectif moyen	185	191

(*) : composé de salaires fixes et variables, y compris participation des salariés.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Note 20 – EXPOSITION AUX RISQUES FINANCIERS

Risque de taux d'intérêt

Le Groupe ne détient pas d'actifs significatifs portant intérêt ; aussi, son résultat et sa trésorerie opérationnelle sont-ils largement indépendants des fluctuations des taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt auquel le Groupe est exposé provient des emprunts à long terme et moyen terme. La dette du Groupe est essentiellement à taux fixe.

Risque de liquidité sur la dette financière et covenants

Le risque de liquidité est géré par la mise en place de sources de financement diversifiées.

Le risque de contrepartie correspond au risque qu'une partie à un contrat avec UTI GROUP. manque à ses obligations contractuelles entraînant une perte financière pour le Groupe. Les actifs financiers qui pourraient par nature exposer l'entité au risque de crédit sont principalement les créances clients.

Au 31 décembre 2022, UTI GROUP. réalise 65 % de son chiffre d'affaires avec ses dix principaux groupes clients. Les procédures internes élaborées par certains grands donneurs d'ordre pour émettre les bons de commande et procéder à la mise en paiement des factures affectent les délais de paiement.

Néanmoins, UTI GROUP. enregistre un taux non significatif de créances douteuses dans la mesure où :

- la clientèle du Groupe est essentiellement constituée de grandes entreprises peu exposées au risque d'insolvabilité.
- les procédures d'acceptation des clients et les analyses de risques de crédit qui y sont liées sont pleinement intégrées au processus global d'évaluation des risques mis en œuvre tout au long du cycle de vie d'un contrat.
- le Groupe a souscrit un contrat d'affacturage sans recours couplé à une assurance-crédit

Le risque d'insolvabilité est donc limité.

Par ailleurs, UTI GROUP. dispose d'un contrat d'affacturage de créances commerciales, dont les principales caractéristiques sont :

- un paiement immédiat des factures clients dès leur création et avant échéance ;
- une gestion du poste clients : relance et recouvrement des factures ;
- une garantie d'insolvabilité du client;
- une mise en place d'un dépôt de garantie qui sera restitué à la résiliation du contrat et est ajusté en fonction des créances garanties cédées sans recours ;
- le contrat est conclu sans limitation de durée et est résiliable à tout moment (préavis de 60 jours).

Risque du marché actions

Le Groupe ne détient pas de titres de sociétés cotées autres que les actions d'autocontrôle (Soit au 31 décembre 2022 : 247 736 actions / au 31 décembre 2021 : 244 241 actions) qui sont déduites des capitaux propres. Il n'est donc pas exposé au risque de fluctuation des prix des marchés actions.

Exposition au risque de change

UTIGROUP n'est pas exposé au risque de change.

Le groupe détient des passifs ou des actifs en devise pour des montants non significatifs avec sa filiale marocaine créée en novembre 2022.

De ce fait, le Groupe ne se couvre pas du risque de change.

Note 21 – SOCIETE MERE

La société mère LAW INFORMATIQUE SAS détient 54,9 % du capital et 70,8 % des droits de vote. Elle consolide les comptes d'UTI GROUP au 31 décembre 2022.

	31/12/2022		31/12/2021	
	Nombre d'actions	Nombres de voix	Nombre d'actions	Nombres de voix
LAW INFORMATIQUE SAS	4 919 745	9 839 490	4 919 745	9 839 490
Nombre total d'actions d'UTI GROUP SA	8 958 986		8 958 986	
% détention	54,9%		54,9%	
Nombre total de droits de vote d'UTI GROUP SA		13 889 567		13 892 080
% de droits de vote		70,8%		70,8%

Note 22 – INFORMATION SUR LES PARTIES LIEES

Rémunération et avantages des organes de direction et d'administration du Groupe

	31/12/2022	31/12/2021
Des organes d'administration	97	97
Des organes de direction	0	0
Des organes de surveillance	0	0
TOTAL	97	97

Au 31 décembre 2022, ces montants incluent les avantages en nature. Il n'existe pas d'autres avantages ou modalités de rémunérations.

Au 31 décembre 2022 et 2021, les dirigeants et les administrateurs n'ont perçu aucune avance et/ou crédit.

Au 31 décembre 2022 et 2021, les administrateurs du Groupe ne bénéficient pas d'option de souscription et d'achat d'actions.

Transactions avec les parties liées

Les transactions entre la société mère et ses filiales ainsi que celles entre les filiales sont éliminées lors de la consolidation.

Les transactions et soldes entre les entités du Groupe et les sociétés associées sont susceptibles de concerner les sociétés ou personnes suivantes :

- Société LAW INFORMATIQUE :
 - o La convention d'animation du Groupe pour la gestion de l'animation de l'ensemble des entités du groupe. Une charge de 471 K€ a été comptabilisée au titre de cette convention au 31 décembre 2022, contre 457 au 31 décembre 2021.
 - o Les soldes clients dans les comptes annuels de Law Informatique pour les trois sociétés du groupe sont de 48 K€ au 31 décembre 2022 contre 76 K€ au 31 décembre 2021.
- Christian AUMARD : avance en compte courant 514 K€ au 31 décembre 2022 contre 575 K€ au 31 décembre 2021.

Note 23 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En euro (HT) :	Saint Honoré - B K & associés				IGREC			
	Montants		%		Montants		%	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Audit								
Commissariat aux comptes, certification examen des comptes individuels et consolidés - Société mère	77 038	75 022	100%	100%	75 000	75 000	75%	75%
Commissariat aux comptes, certification examen des comptes individuels et consolidés - Filiales					25 040	25 040	25%	25%
Missions accessoires	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous Total	77 038	75 022	100%		100 040	100 040	100%	100%
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social	0	0			0	0	0	0
Audit informatique	0	0			0	0	0	0
Audit interne	0	0			0	0	0	0
Autres prestations	0	0			0	0	0	0
Sous Total	0	0			0	0	0	0
TOTAL	77 038	75 022	100%	100%	100 040	100 040	100%	100%

Note 24 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement important n'est survenu postérieurement à la date de clôture de l'exercice.